



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 JANVIER 2018 -

DÉCISION N° 18 - 01 - 004

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 décembre 2017 s'est réuni le 19 janvier 2018 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 4 : L'approbation du plan de formation pluriannuel pour la période 2018-2020.

Conformément au code général des collectivités territoriales, le SDIS de la Loire est tenu d'établir un plan pluriannuel de formation. Les objectifs opérationnels et fonctionnels du SDIS se traduisent par des besoins de formation et sont formalisés au sein du registre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (RGPEEC) et dans les documents relatifs aux formations opérationnelles spécialisées (FOS) pour les risques particuliers.

C'est à partir de ces documents que le plan pluriannuel de formation a été construit et sera décliné chaque année en plan annuel de formation. Il convient de mentionner que le plan pluriannuel de formation comprend les moyens budgétaires nécessaires à sa réalisation.

La durée du plan est fixée par l'établissement. Aussi, est-il proposé de l'établir sur une durée relativement courte de 3 ans, soit de 2018 à 2020. Il pourra être révisé chaque année en fonction de l'évolution des besoins du service ou des textes réglementaires. Il intégrera également, après validation, le schéma départemental de formation.

Ce plan de formation a reçu un avis favorable à l'unanimité lors de sa présentation au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) et au comité technique en décembre dernier.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration approuve le plan de formation pluriannuel pour la période 2018-2020 tel que présenté en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Bernard PHILIBERT